

LE DEVOIR

À une vérité ténue et plate, je préfère un mensonge exaltant. (A. S. Pouchkine)

VOL. XC - N° 198 ◆

MONTRÉAL, LE JEUDI 2 SEPTEMBRE 1999

87 c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

L'unanimité contre Harel

Un mouvement protectionniste jusque-là latent dans les municipalités de la région de Montréal gronde depuis une semaine alors que *Le Devoir* publie des extraits du chapitre métropolitain du livre blanc sur la réforme municipale. La guerre fiscale et des structures couve.

Des clivages entre la banlieue et la ville s'annoncent. Rien pour surprendre qui que ce soit. Après tout, le volcan s'est endormi entre chaque tentative — ou convulsion — gouvernementale de régler le problème du Grand Montréal.

Il y a malgré tout une certaine unanimité qui se profile dans le paysage montréalais. La colère du monde municipal est dirigée contre le gouvernement Bouchard en général et la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Louise Harel, en particulier. Là aussi, personne ne tombe des nues. Mme Harel traîne les années de piétinement et de délestages multiples du gouvernement du Québec. Et son silence ajoute au poids du boulet qu'elle a aux pieds.

Ce dernier élément semble avoir été le catalyseur de toute la hargne exprimée en coulisses par les élus municipaux, qu'ils voient quelque peu sur la place publique. À l'Union des municipalités du Québec, on ne cache pas sa frustration.

C'est que le livre blanc table d'abord et avant tout sur la création d'une nouvelle structure régionale dont les membres seraient élus au suffrage universel, laissant les actuels maires sur la voie de service. Il n'en fallait pas plus pour enflammer les élus de toute la région, qui voient leur château fort s'effondrer. On imagine mal un



Kathleen Lévesque

Pierre Bourque se réjouir, lui qui souhaite être le seul et unique leader montréalais avec son idée d'une île, une ville.

De fait, les orientations contenues dans le document réduisent la municipalité de Montréal, mais aussi toutes les villes voisines, à leur plus simple expression: déneigement, cueillette des ordures et loisirs. Les maires ne sont pas loin de crier au désaveu, d'autant que c'est vraisemblablement la nouvelle instance, le Conseil métropolitain de Montréal (CMM), qui aura à jongler avec les solutions fiscales à appliquer.

Pourtant, c'est avec ces mêmes partenaires que Québec a signé un pacte fiscal lors du dernier transfert de responsabilités aux municipalités en 1997 (une facture de 375 millions). Le monde municipal avait finalement accepté de faire un effort, en contrepartie de quoi le gouvernement Bouchard s'engageait à faire une réforme de la fiscalité municipale.

Pourquoi ne pas respecter sa parole? D'aucuns y flairent un autre envoi de factures aux municipalités. Cela libérerait une marge de manœuvre, aussi mince soit-elle, pour que Lucien Bouchard puisse réduire les impôts des Québécois et avoir en main une des conditions gagnantes pour un éventuel référendum.

D'un autre côté, si la réforme prend véritablement forme — et c'est loin d'être fait car il y aura plusieurs étapes à franchir, dont une commission parlementaire —, les velléités référendaires de M. Bouchard pourraient se retrouver sur la glace par crainte du ressac provenant des couronnes nord et sud, pourtant péquistes.

Chose certaine, le niveau de frustration dans le pourtour et dans l'île est très élevé. Sur la Rive-Sud, le mécontentement provient du privilège accordé à certaines municipalités appartenant aux gironc électoraux des ministres Bernard Landry et Louise Beaudoin d'être exclues du territoire que couvrira le CMM. Du coup, les maires de la deuxième couronne nord, Yvan Deschênes en tête, inspirés par les luttes de pouvoir au sein du cabinet Bouchard, ont déclenché une mobilisation anti-Harel.

En réduisant le territoire de 107 municipalités à 74, si le gouvernement plie devant ses ministres influents, il ne fait pas une grande démonstration de cohérence. Le CMM et la région administrative unique que Québec souhaite créer n'auront pas le même territoire. Bonjour la planification! À la décharge de Mme Harel, il faut toutefois souligner que la version publiée date du 12 août et que, depuis, il y a certes eu des modifications de tout ordre. Ainsi, la ministre Harel a catégoriquement rejeté le scénario prévoyant la privatisation des trois sociétés de transport de la région. On peut donc croire que la superstructure est une solution partielle. Le chapitre montréalais est le quatrième du livre blanc; il y a donc au moins trois autres chapitres qui le précèdent.

Reste que les apparences sont contre Mme Harel. Tout semble donner raison aux maires de la région, qui estiment que la ministre se défile en remettant entre les mains de l'éventuel Conseil métropolitain de Montréal le seul vrai problème, celui de la fiscalité. Les défaitsistes verront dans cette superstructure un forum pour permettre aux futurs élus métropolitains de se crêper le chignon.

Est-ce qu'une nouvelle instance peut véritablement imposer une vision régionale au-delà du protectionnisme de paroisse de tout un chacun? En tout cas, Québec n'y a pas cru pour la Commission de développement de la métropole, mort-née.

Les détails officiels de la réforme devraient être connus d'ici deux semaines. Et Mme Harel ne pourra pas s'appuyer sur les traditionnelles guerres fratricides entre la ville et la banlieue pour appliquer des changements. Louise Harel a peu d'alliés: elle a oublié de leur parler.

HORIZONS

La chronique de Jean Dion: Tu l'as dit, bouffi, page B 1



POLITIQUE

La Francophonie ne blâmera pas le Togo, page A 4

CULTURE

La saison de TVA: pourquoi changer une formule gagnante?, page B 8

Les soins aux personnes âgées se dégradent en centres d'hébergement

Le réseau lance un cri d'alarme: la situation ne fera qu'empirer d'ici 2006

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le personnel des 143 centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) du réseau public n'arrive plus à fournir que les deux tiers des soins infirmiers et d'assistance de base que requièrent les personnes âgées. La situation s'aggrave nettement d'ici 2006, en raison d'une clientèle de plus en plus âgée qui nécessitera des soins de plus en plus lourds et à cause d'une fréquence plus élevée des maladies cognitives comme la maladie d'Alzheimer.

Dans une étude rendue publique hier, l'Association des CLSC et des CHSLD du Québec lance un cri d'alarme et constate que le réseau public des CHSLD fait face à une grave crise démographique qui met en péril l'universalité et l'accessibilité des soins pour les personnes âgées. Le président de cette association, Jacques Lemire, a souligné l'inquiétude des établissements devant une situation qui empire. Il en appelle à une réflexion en profondeur de la part du réseau, qui compte 28 500 lits et dessert 40 000 personnes par année, et de celle du gouvernement.

Selon l'étude, qui compare les rapports financiers des établissements du réseau de 1992-93 à 1997-98, chacune

des personnes hébergées avait besoin de 2,9 heures de soins infirmiers et d'assistance par jour en 1992-93. La capacité des centres de répondre à cette demande était de 2,2 heures par jour. C'est donc dire que le personnel répondait aux trois quarts de la demande. Cinq ans plus tard, l'écart s'est creusé et le personnel ne peut plus répondre qu'aux deux tiers de la demande. Plus âgée et moins autonome, la clientèle a besoin de davantage de soins — 3,3 heures par jour en moyenne par personne — alors que la capacité du réseau de fournir ces soins a été

VOIR PAGE A 8: SOINS

Rentrée scolaire à Pristina



REUTERS

À PRISTINA, au Kosovo, c'est cette semaine, comme ici, la rentrée des classes. Sauf que pour ces enfants albanophones, elle avait un sens un peu particulier. Expulsés de leurs écoles il y a neuf ans, suivant une décision de Belgrade, ils ont dû poursuivre leur éducation dans des maisons privées. Ils ont repris possession hier de leur réseau scolaire.

TIMOR ORIENTAL

L'ONU somme Jakarta de contrôler ses miliciens

AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a exhorté hier le gouvernement indonésien à prendre des «mesures fermes» pour contrôler les milices anti-indépendantistes qui font régner la terreur au Timor oriental.

Il «condamne vivement» les vio-

lences qui se sont déroulées hier près du siège des Nations unies à Dili, la capitale de l'ancienne colonie portugaise, a dit le porte-parole de l'ONU, Fred Eckhard.

Les miliciens favorables à l'Indonésie ont assiégé pendant plusieurs heures le quartier général de la Mission des Nations unies pour le Timor oriental (UNAMET) à Dili. Au moins

un Est-Timorais a été tué par balles par les miliciens qui ont aussi tiré sur les journalistes présents.

M. Annan «appelle la police indonésienne à arrêter les auteurs des vio-

VOIR PAGE A 8: TIMOR

■ Lire aussi: l'éditorial de Guy Taillefer, page A 6

Putsch à la CSDM

■ Lire nos informations en page A 8

L'espoir s'appelle Nevirapine

Comment éviter qu'un million d'enfants naissent séropositifs d'ici trois ans

JUDITH LACHAPPELLE
LE DEVOIR

Gagnée, la lutte contre le sida? Si la maladie est aujourd'hui assez bien soignée en Occident, l'épidémie fait des ravages dans le Tiers-Monde. Les spécialistes estiment qu'un million de nouveaux-nés seront infectés par le virus du VIH d'ici 2003 si rien n'est fait. L'espoir existe mais l'argent manque cruellement. En congrès à Montréal jusqu'à dimanche, des médecins du monde entier échangeront sur les stratégies à adopter pour contrer ce fléau.

Le temps presse. Déjà le VIH gagne dangereusement du terrain en Inde, où de 80 000 à 160 000 enfants en sont infectés à la naissance chaque année. À ce rythme, prévoit-on, le nombre d'enfants et d'adultes séropositifs pourrait dépasser celui du continent africain tout entier d'ici dix ans! D'ailleurs, en Afrique du Sud, les statistiques indiquent que 45 % des femmes enceintes seront infectées par le VIH en 2000. Et en Chine, si «seulement» 500 000 cas sont rapportés, on craint le pire étant donné le milliard de population et les ressources limitées du pays. Si rien n'est fait, d'ici sept ou huit ans la catastrophe en Chine pourrait atteindre les niveaux déjà observés en Inde et en Afrique.

Les chercheurs tentent maintenant de contrer l'épidémie en évitant que le virus soit transmis de la mère à l'enfant. Un objectif que les pays riches ont pratiquement atteint, mais qui représente une tâche colossale pour les

VOIR PAGE A 8: ESPOIR



REUTERS

Des réfugiés timorais fuient des combats qui ont éclaté à proximité du quartier général de l'ONU entre factions pro- et anti-indépendantistes.

Les yeux de Majid Majidi

Le revoici à Montréal avec son film *La Couleur de Dieu*

Après *Les Enfants du ciel*, qui remportait il y a deux ans le Grand Prix des Amériques au FFM, le cinéaste iranien Majid Majidi accompagne son dernier film, *La Couleur de Dieu*, de nouveau en compétition. On y verra bien entendu des enfants, ses héros de prédilection, mais c'est la figure d'un jeune aveugle qui lui apportera sa lumière.

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Vienda, viendra pas au FFM, l'Iranien Majid Majidi? Le suspense durait encore avant-hier alors que le cinéaste, qu'on disait bloqué au royaume des ayatollahs pour des questions de visa, s'avérait hautement attendu à Montréal, sa pellicule sous le bras. Finalement, on l'a vu apparaître hier matin pour lancer *La Couleur de Dieu* en compétition. Tout s'était joué à la dernière minute. Le sous-titrage élec-



tronique en français n'allait pas être prêt avant la représentation du soir. Qu'importe? Film et cinéaste sont là. «Bloqué en Iran?», lui ai-je demandé en entrevue. Il rit, répond par la bouche de son interprète: «Pas du tout.» On n'aura pas droit aux sombres histoires d'autorités pointilleuses. En fait, n'ayant pas en poche son billet de correspondance Francfort-Montréal, c'est en Allemagne qu'il se serait retrouvé pris au piège, d'où les retards et la course folle.

Majid Majidi. Son nom avait été propulsé sur la scène internationale lors de la dernière course aux Oscars alors que son film *Les Enfants du ciel* (distribué par Miramax)

VOIR PAGE A 8: YEUX

■ Autres informations en page B 8

MÉTÉO

Montréal
Ensoleillé
et chaud.

Québec
Ensoleillé.
Max: 28 Min: 13

Max: 29 Min: 12 Détails, page A 4

INDEX

Annonces..... A 4 Le monde..... A 5
Avis publics..... B 5 Les sports..... B 6
Culture..... B 8 Montréal..... A 3
Économie..... B 2 Mots croisés... B 5
Éditorial..... A 6 Politique..... A 4
Horizons..... B 1 Télévision..... B 7

www.ledevoir.com



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

• LES ACTUALITÉS •

Front commun du secteur public

Une grève demeure presque inévitable, croit Henri Massé

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le gouvernement et le front commun formé des trois centrales syndicales CEQ, CSN et FTQ se sont entendus, hier, pour amorcer maintenant des négociations intensives en vue de conclure des ententes dans le secteur public dès cet automne. Malgré tout, le président de la FTQ, Henri Massé, a indiqué que le déclenchement d'une grève était « pratiquement inévitable ».

Au sortir de la rencontre avec les trois leaders syndicaux à laquelle ont participé le ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, Pauline Marois, et le ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, François Legault, le président du Conseil du trésor, Jacques Léonard, a accueilli comme « une bonne nouvelle » cette volonté des centrales syndicales d'accélérer le processus de négociation. Pour sa part, la partie patronale a déposé, hier, un plan de travail pour accélérer les échanges. « Nous considérons que nous pourrions progresser très rapidement. Nous sommes prêts depuis un bon bout de temps à cette phase d'accélération, à ces négociations intensives. Maintenant, dans les prochaines semaines, oui, il y aura sûrement des développements », a dit M. Léonard.

Quant à la menace de grève imminente, le président du Conseil du trésor a rappelé qu'« une bonne partie des syndicats ont obtenu le droit de grève et ils peuvent l'exercer. C'est leur droit ». M. Léonard a aussi répété que l'offre du gouvernement était de 5 % en trois ans, une offre qui est alignée sur le secteur privé. Chaque point de pourcentage d'augmentation de la rémunération des salariés de l'État correspond à un débours d'environ 210 millions pour le gouvernement. Le front commun syndical réclame des hausses de salaire de 11,5 % en trois ans.

Pour ce qui est des conditions de travail normatives, les centrales ont déterminé les points prioritaires, soit la précarité des emplois, la charge de travail et la sous-traitance. « Sur ce plan, je rappelle toutefois qu'en ce qui concerne les marges de manœuvre [...], il s'agit de respecter le cadre financier du gouvernement », a réitéré M. Léonard. Et ce, même si le gouvernement dégage des surplus plus élevés que prévu.

Apparaissant unis, même sur la question de l'équité salariale, les trois leaders syndicaux ont tenu une conférence de presse avant leur rencontre avec M. Léonard, Mme Marois et M. Legault. « C'est une négociation compliquée. On pense que nos membres sont en rogne puis on pense que, s'il n'y a rien de fait, on s'en va vers un psychodrame », a dit M. Massé, qui était accompagné de la présidente de la CEQ, Monique Richard, et du président de la CSN, Marc Laviolette.

Les leaders syndicaux ont souligné que 14 mois s'étaient écoulés depuis le dépôt des offres des centrales. En outre, les 60 jours de médiation « n'ont rien donné », a indiqué M. Massé. Sur la question salariale, les leaders syndicaux estiment que le gouvernement va mettre de l'eau dans son vin. « Les salaires, ça peut se régler en trois, quatre jours », a dit M. Massé.

« Si après ta première offre, tu ne bouges pas de là, ça veut dire que tu ne négocies pas. Si c'est ça qu'il [Lucien Bouchard] veut faire, il devrait le dire. On saurait tout de suite à quoi s'en tenir. Je ne pense pas que c'est ça, la stratégie du gouvernement », a indiqué, pour sa part, Marc Laviolette.

Immigrants illégaux

Le Canada veut un plan international

PRESSE CANADIENNE

Après sept semaines et l'arrivée de trois bateaux remplis d'immigrants illégaux, le Canada n'a toujours pas obtenu l'assurance de la part de la Chine qu'elle prendra des mesures pour enrayer les départs d'émigrants clandestins à partir des côtes de la province chinoise de Fujian.

Au lieu de se fier sur la Chine pour contenir l'exode, le gouvernement canadien souhaite qu'un groupe de pays coopèrent pour combattre les organisations criminelles à l'origine de ce trafic d'immigrants.

« Nous estimons que la plupart des bateaux qui transportent des immigrants illégaux sont le fait de réseaux criminels », a déclaré hier le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy. Il a ajouté qu'Ottawa s'efforçait d'établir des liens entre différents pays en vue de combattre ces réseaux.

Parlant par téléphone depuis Helsinki, en Finlande, M. Axworthy a déclaré que les passagers des rafiot délabrés qui sont arrivés en Colombie-Britannique sont « victimes de ces criminels » et qu'il fallait s'organiser sur le plan international pour stopper le trafic d'immigrants.

Prié de dire si la Chine s'était engagée à faire cesser ces départs, le ministre a répondu que ce n'était pas le cas jusqu'à présent. La Chine pourrait-elle faire davantage pour stopper les départs clandestins?

Les autorités chinoises pourraient faire cesser tout cela d'un seul coup, si elles le voulaient, affirme un expert canadien des questions chinoises. « Ces gens doivent sortir du Fujian, qui est la partie de la Chine la plus lourdement surveillée — juste en face de Taiwan », explique l'universitaire, qui a demandé l'anonymat pour préserver ses contacts avec la Chine. « Il n'est pas possible que ces gens quittent le Fujian sans être détectés », soutient l'universitaire canadien. [...] C'est probablement une question, non seulement de corruption locale, mais du fait que la marine chinoise ne stoppe tout simplement pas ces bateaux. »

Depuis le 10 juillet, trois bateaux non identifiés sont arrivés sur la côte de Colombie-Britannique avec à leur bord, au total, 450 personnes, dont 200 dans la journée de mardi. On croit que ces immigrants sont originaires du Fujian, une province qui compte plus de 32 millions d'habitants et qui a une longue tradition d'émigration.

Des millions de personnes se retrouvent sans emploi en Chine, à cause de la fermeture d'entreprises non rentables, propriété de l'État, et se voient poussées à l'exil, dans l'espoir de trouver ailleurs une vie meilleure.

Projet de barrage sur la Batiscan

Le réservoir de Boralex n'est pas réglementaire

L'envergure du bassin aurait dû faire l'objet d'une évaluation publique d'impacts

Le ministre de l'Environnement, Paul Bégin, a dû payer deux millions en compensation à un pisciculteur de l'Outaouais dont il voulait révoquer le certificat d'autorisation et dont un tribunal avait contesté la validité. L'Environnement s'achemine-t-il vers une conclusion similaire dans le projet Boralex sur la Batiscan, autorisé au printemps pour la construction d'une minicentrale de 9,7 mégawatts?

LOUIS-GILLES FRANCÉUR
LE DEVOIR

Le réservoir hydroélectrique qui sera créé en amont du barrage de Boralex à la chute des Aîles, sur la rivière Batiscan, dépasse par plus de trois fois l'une des normes réglementaires définissant le seuil à partir duquel un projet doit s'engager sur la voie d'une évaluation publique de ses impacts.

C'est ce qu'a appris *Le Devoir* de deux sources bien informées, selon lesquelles la surface du réservoir projeté par Boralex atteindra 180 000 mètres carrés. Cette précision apparaîtrait d'ailleurs en toutes lettres dans les documents soumis par le promoteur au ministère de l'Environnement, dont les fonctionnaires n'ont pas jugé bon pour autant d'exiger une étude d'impacts du promoteur même si le réservoir dépasse la norme réglementaire des 50 000 mètres carrés. Ils ont plutôt autorisé le projet sans le soumettre à la procédure qui force la divulgation de l'étude d'impacts et son examen en audiences publiques.

Aucune des deux sources dans cette affaire n'a pu expliquer comment le dossier avait pu obtenir un certificat d'autorisation à la suite d'une simple étude de répercussions environnementales, ce qui court-circuitait la procédure d'audiences publiques à laquelle le promoteur Boralex et son principal leader, l'homme d'affaires Bernard Lemaire, s'opposent publiquement depuis des années. La commission Doyon a d'ailleurs reproché à l'Environnement d'avoir émis des certificats d'autorisation illégaux en faveur de Boralex, privant le public de son droit d'être informé et de participer au débat sur le sort de son environnement.

La semaine dernière, l'Association professionnelle des ingénieurs gouvernementaux du Québec (APIGQ) deman-



EAU-SECOURS

La chute des Aîles serait construite entre le parc régional situé sur la terre ferme, à gauche, et l'île qui apparaît sur la droite, juste en amont du début du rapide. La portion de ce rapide que l'on voit ici serait totalement asséchée jusqu'à la sortie du canal de dérivation, situé de l'autre côté de l'île, plus en aval.

Le ministre de l'Environnement, Paul Bégin, de révoquer le certificat d'autorisation émis en faveur de Boralex parce que son réservoir allait dépasser la norme des 50 000 mètres carrés. Mais les ingénieurs ne dévoilaient ni le résultat de leurs calculs ni la source de leurs renseignements.

Refus du ministère

Quant au ministère, invité par *Le Devoir* à divulguer les chiffres contenus dans l'étude d'impacts pour trancher le débat, il a refusé de le faire.

Caroline Drouin, l'attachée de presse du ministre Bégin, a affirmé que les renseignements contenus dans l'étude d'impacts — qui fait partie intégrante du certificat, public par définition — « ne pouvaient être divulgués parce que jugés confidentiels par le promoteur ». Paradoxalement, ces précisions sont moins confidentielles dans le cas des projets plus importants puisqu'elles apparaissent dans l'étude d'impacts rendue publique.

Mme Drouin a ajouté que « le ministre allait répondre à la lettre de l'APIGQ prochainement », sans dire quand. M. Bégin précisera alors si le certificat a été autorisé légalement ou illégalement. Il sera difficile, voire impossible, de



ANDREW VAUGH REUTERS

Les membres des familles des disparus du vol 111 de la Swissair se sont réunis hier à Bayswater pour commémorer la catastrophe qui a fait 229 victimes il y a un an.

Les familles commémorent la tragédie du vol 111 de la Swissair

Un an plus tard, les questions restent sans réponses

ASSOCIATED PRESS

Bayswater, Nouvelle-Écosse — Il y a un an aujourd'hui, le vol 111 de la Swissair s'abîmait en mer au large des côtes canadiennes, faisant 229 morts. Alors que les familles des victimes commémorent depuis hier la catastrophe, les questions sur l'accident restent pour beaucoup sans réponses.

Quelque 800 personnes étaient attendues hier à Halifax pour une journée de commémoration et de recueillement, la Swissair ayant affrété un vol spécial qui devait amener 380 personnes de divers pays européens. Aujourd'hui, à 22h31 heure locale, au moment précis où le MD-11 s'est abîmé en mer le 2 septembre 1998, une minute de silence sera observée à Bayswater, le village le plus proche du lieu de la catastrophe, en Nouvelle-Écosse.

Les cérémonies devaient commencer dès hier, avec l'inhumation d'une vingtaine de cercueils contenant des restes non identifiés. Un monument, portant le nom de toutes les victimes, devait ensuite être dévoilé au cours d'une cérémonie privée.

Aujourd'hui, c'est une cérémonie publique de souvenir avec des représentants des autorités qui est prévue. La

Suisse sera représentée par la présidente de la Confédération, Ruth Dreifuss.

Après un an d'enquête menée par quelque 400 experts, la cause de l'accident reste encore inconnue. La source de l'incendie dans la cabine de pilotage, qui semble avoir provoqué l'accident, n'a pas été établie. Actuellement, les enquêteurs envisagent un possible arc électrique entre des câbles qui aurait généré des étincelles. Le matériau isolant de l'appareil semble ensuite avoir pris feu. Mais il faudra encore environ deux ans, selon les autorités, pour que le rapport final puisse être établi.

Pendant ce temps, le dédommagement des victimes fait, lui, problème devant les tribunaux américains. Aux États-Unis, en effet, la Swissair doit faire face à des demandes de dédommagement d'un montant total de près de 16 milliards de dollars et pas moins de 48 plaintes sont en suspens.

En Europe, cinq cas ont déjà été réglés sans intervention de la justice et la compagnie suisse espérait pouvoir régler à l'amiable au cours des 12 à 18 prochains mois les derniers cas. Le 5 août dernier, elle s'était déclarée d'accord pour assumer avec le constructeur d'avion Boeing la responsabilité de l'accident.

vérifier les bases factuelles de ce verdict si l'étude d'impacts demeure confidentielle.

Le projet de la chute des Aîles a été soulevé cette semaine au Groupe Faune qui conseille le ministre Guy Chevrette, responsable de ce secteur maintenant détaché de l'Environnement.

Le président de la Fédération québécoise de la faune (FQF), Claude Gauthier, a soutenu que le barrage de Boralex compromettrait le sort de l'énorme fraysère à doré située en aval.

Au début de l'été, *Le Devoir* révélait que l'Environnement s'était contenté d'un débit réservé de dix mètres cubes à la seconde alors que la norme la plus libérale commandait un débit minimal 19 mètres cubes.

Jusqu'ici, les services de la faune ne sont pas intervenus dans ce dossier parce que le projet se situerait à un endroit où la berge, le lit du cours d'eau et ses forces hydrauliques sont privés. Ce qui n'empêche pas la Loi de la conservation de la faune de s'appliquer, soutient M. Gauthier, parce que la ressource halieutique et la fraysère demeurent des biens publics.

Par ailleurs, des citoyens de Saint-Narcisse, Saint-Stanislas et Sainte-Geneviève-de-Batiscan viennent de mettre sur pied un tout nouveau comité, Les Amis du parc de la rivière Batiscan. Le groupe s'apprête à entreprendre une tournée régionale pour faire connaître les impacts de la centrale de Boralex.

Selon sa porte-parole, Anne-Marie Lafontaine, les citoyens se sentent « bien petits » devant la tâche qui s'annonce maintenant.

« Nous n'avons pas de connaissances techniques ni juridiques », explique Mme Lafontaine. « Nous n'avons pas d'entrées dans les médias pour répéter notre message et nos inquiétudes. Nous n'avons pas de documents pour réfléchir sur le dossier: les seules informations disponibles nous parviennent du promoteur et ont été données dans une assemblée de promotion du projet, tenue en septembre 1998, et qui était noyauté par ses supporters. On n'a rien eu de plus depuis. Nous n'avons que nos cuisines pour débattre de la question et nous organiser. Quels pouvoirs avons-nous comme simples citoyens devant un tel projet? Qui va se préoccuper de notre droit d'être informés et de celui de participer aux décisions qui touchent notre milieu? Pensez-vous qu'on compte vraiment pour le ministre de l'Environnement? Tout ce qu'on sait, c'est qu'on tient à nos chutes et à notre rivière et que tout le monde ici commence tout juste à réaliser l'ampleur de ce qui s'en vient. »

Jacques Chirac et Jean Pelletier seront honorés à Québec

MICHEL HÉBERT
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le chef de cabinet de Jean Chrétien, Jean Pelletier, partagera avec le président de la France, Jacques Chirac, arrivé hier à Ottawa, les honneurs qu'on leur réserve aujourd'hui à Québec à titre de fondateurs de l'Association internationale des municipalités francophones.

Les deux hommes se connaissent depuis longtemps, s'étant liés d'amitié alors que l'un était maire de Québec et l'autre maire de Paris.

Une plaque commémorant leur initiative passée sera dévoilée au parc de la Francophonie, à deux pas de l'Assemblée nationale, aujourd'hui, en présence de représentants de la ministre fédérale Lucienne Robillard, de la ministre des Affaires municipales, Louise Harel, et du secrétaire général de la Francophonie, Boutros Boutros-Ghali.

Cette cérémonie a de quoi faire sourire: l'homme de confiance du premier ministre Chrétien se retrouve sous les feux de la rampe, au cœur de Québec, alors que fait rage le débat sur l'attribution du titre de « capitale nationale ».

Cette ironie du sort sera moins douce aux yeux du premier ministre Lucien Bouchard, qui pourra y voir le signe des bonnes relations qu'entretiennent Paris et Ottawa.

Les activités de l'Association des municipalités francophones permettront à Jacques Chirac de rencontrer privé-ment le premier ministre Bouchard, à l'Assemblée nationale, cet après-midi.

Outre les dossiers francophones de l'heure, ils auront l'occasion de discuter en toute quiétude du projet souverainiste du gouvernement Bouchard et de son intention de tenir un référendum avant l'an 2001.

La France, qui louvoie depuis des années entre « la non-indifférence et la non-ingérence », a décidé, sous l'impulsion du président Chirac, « d'accompagner le Québec », peu importe le choix politique qu'il fera.

L'ambassadeur français Denis Bauchard a cependant soufflé du froid sur cet « accompagnement » en laissant entendre, à Ottawa cette semaine, que la France n'avait jamais formellement reconnu le peuple québécois. Ses propos ont soulevé l'ire de la ministre des Relations internationales, Louise Beaudoin.

Elle pourra tirer cette affaire au clair au cours de l'entretien qu'elle aura avec le président Chirac, ce midi.

EN BREF

Lise Thibault se remet

(PC) — La lieutenant-gouverneure du Québec, Lise Thibault, blessée mardi sur un parcours du Club de golf Tremblant, dans les Laurentides, se remet normalement de ses blessures, à l'hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Mme Thibault a subi une commotion cérébrale, une entorse de la cheville droite, une laceration au cuir chevelu et une laceration profonde à la jambe droite qui a nécessité une opération. Elle devrait recevoir son congé médical dans les prochains jours. Mme Thibault, qui est paralysée aux jambes, aurait perdu la maîtrise de sa voiturette de golf qui aurait roulé dans une pente avant de se renverser sur elle.

s e c t i o n

Publié le mardi 21 septembre 1999

LE DEVOIR

Tombée publicitaire le vendredi 17 septembre 1999

Votre rendez-vous mensuel...

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

SOINS

«Je ne vous cache pas qu'on est à risque d'accidents»

SUITE DE LA PAGE 1

portée à 2,3 heures par jour. Dans l'ensemble, cet écart se traduit par un manque de 10,5 millions d'heures en soins infirmiers et d'assistance, en progression de 31 % sur l'écart de huit millions de 1992-93.

Concrètement, cette situation oblige le personnel à rogner sur les heures allouées aux soins de base, selon la grille objective établie par le réseau. «La personne âgée sera levée moins souvent, on la fera manger plus vite, on lui donnera moins de bains ou de douches, on fera sauter sa demi-heure d'exercices quotidiens, on aura recours aux couches plutôt que d'amener la personne à la toilette», a décrit Andrée Gendron, directrice générale de l'association. Pour les personnes victimes de maladies cognitives et en perte d'autonomie, ce manque d'attention se traduit souvent par une détérioration plus rapide de leur état. «Je ne vous cache pas qu'on est à risque d'accidents», a ajouté Mme Gendron.

Si la situation n'est pas réglée rapidement, elle portera atteinte aux droits et à la dignité des personnes hébergées, «les oubliées» de la réforme de la santé, estime la directrice générale. «À chaque jour, le conseil d'administration de l'établissement porte l'odieux d'en donner moins», a-t-elle déploré. Les membres de ces conseils ne sont pas en mesure de respecter l'esprit de la Loi sur les services de santé quant à l'universalité et à l'accessibilité des soins. «C'est très, très déchirant pour eux», estime-t-elle. «C'est pénible aussi pour les employés, qui ont des liens affectifs avec les personnes âgées», a-t-elle poursuivi.

D'ici 2006, la situation se dégradera si rien n'est fait. À l'heure actuelle, la moyenne d'âge des hommes hébergés dans ces centres de soins de longue durée est d'un peu moins de 85 ans tandis que celle des femmes est de 92 ans, a précisé Jacques Lemire. Or, selon les prévisions démographiques, les personnes âgées de 85 ans et plus seront 50 % plus nombreuses en 2006, a-t-il signalé.

Le budget global consenti au réseau était de un milliard en 1995-96 et a chuté à 856 millions en 1997-98. De ce budget, les soins infirmiers et d'assistance accaparent 45 %, ou 390 millions, le poste budgétaire le plus important. Par simple extrapolation, on peut en déduire que le gouvernement devrait injecter près de 200 millions de plus par année pour que soit assuré l'ensemble des soins de base. Si on voulait répondre aux besoins d'une clientèle qui ira croissant, ce sont quelque 500 millions de plus par année que le gouvernement devra consacrer au réseau en 2006.

Mais il ne s'agit là que d'une simple extrapolation. L'association entend dévoiler à l'automne une analyse financière de la situation et de son évolution compte tenu de plusieurs scénarios. «Il faut que l'État définisse le panier de services», estime M. Lemire. L'étude dévoilée hier ne porte que sur les soins infirmiers et d'assistance de base mais le gouvernement doit également se pencher sur les autres services qui contribuent à l'amélioration de l'état de santé et de l'existence des personnes âgées et que fournissent notamment les physiothérapeutes, les nutritionnistes, les ergonomistes et les audiologistes, a mentionné Andrée Gendron.

Par ailleurs, l'étude révèle qu'avec les années, la part du financement du réseau par le ministère s'est accrue de 77 à 79 %. Ce phénomène s'explique par le fait que la contribution des personnes hébergées, qui varie selon leur revenu, a globalement diminué. Il semble donc que la clientèle hébergée dans le secteur public soit de plus en plus pauvre.

Au cabinet de la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, Pauline Marois, on indique que le ministère mettra sur pied un comité conjoint avec l'Association des CLSC et des CHSLD pour trouver des solutions à la situation. La ministre a annoncé la création de 2000 nouvelles places dans ces centres. Mais cet ajout ne règle pas la question du manque de soins, dans lesquels Mme Marois s'est engagée, lors du dernier congrès de l'organisme, à réinvestir d'ici 2000.



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messagerie Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0658. Depot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Putsch à la CSDM

Le comité exécutif est limogé par la «coalition Pallascio-Cadotte»

JEAN PICHETTE
LE DEVOIR

Après une guerre qui durait depuis de longs mois, et dans une véritable atmosphère de cirque, le conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a procédé hier à un limogeage en bloc de son comité exécutif. La seule rescapée, la présidente Diane De Courcy, qui fait partie d'office de ce comité, ne reconnaît toutefois pas la légalité de ce putsch, orchestré par les cinq commissaires dissidents du MEMO (Mouvement pour une école moderne et ouverte) et leurs six collègues du RSC (Regroupement scolaire confessionnel).

«M. Pallascio [président du RSC] est un fin renard. Il a trouvé le moyen de reprendre le contrôle de la commission scolaire. Mais le RSC est revenu au pouvoir de la façon la moins noble, la plus anti-démocratique qui soit», a lancé la présidente, quelques minutes après le vote. «J'ai toujours pensé que la démocratie scolaire était fragile, mais jamais je n'ai pensé qu'elle pouvait être soumise à de tels intérêts, à un ramassis de mécontentements personnels très égoïstes.»

Au cours d'une assemblée ubuesque ponctuée de manœuvres procédurières, les 21 commissaires ont été appelés à se prononcer sur deux motions d'urgence présentées chacune par un commissaire dissident du MEMO. La première proposition, adoptée par les 11 commissaires de ce que les membres du MEMO ont rapidement désigné comme la «coalition Pallascio/Cadotte», a permis de désigner Robert Cadotte, leader

des dissidents du MEMO, comme «le seul représentant officiel de la CSDM dans les discussions avec le ministère de l'Éducation concernant le partage des bâtiments et le problème de la surpopulation de nos écoles».

La deuxième motion, qui met fin immédiatement au mandat des membres du comité exécutif — qui n'arrivait à échéance qu'en juillet prochain, conformément à une résolution du conseil des commissaires votée en juillet 1998 —, en désigne également les nouveaux membres: Marcellin Noël, Robert Cadotte et Guy Vidal, tous d'ex-commissaires du MEMO, ainsi que Michel Pallascio, Adeline d'Opéra et Benoît Bessette, tous du RSC. La résolution adoptée prévoit que le nouveau comité exécutif demeurera en place jusqu'aux prochaines élections, en 2002.

«Ce n'est pas une question de pouvoir mais de fonctionnement», a expliqué M. Pallascio. «À un moment donné, il faut s'assurer que la commission scolaire puisse fonctionner, ce qui n'était pas le cas avec le comité exécutif en place.»

Accusé de manquer de légitimité pour faire un tel geste, le MEMO ayant été élu l'an dernier avec 70 % des voix exprimées, M. Cadotte s'en est plutôt pris à ses ex-collègues du MEMO, qui n'auraient pas respecté les promesses faites en campagne électorale. «La légitimité pour moi, c'est mes promesses. Je me sens légitime et je vais me présenter devant mes électeurs la tête haute.»

De nombreux parents du secteur Notre-Dame-de-Grâce, présents pour exprimer leur mécontentement face à la lenteur de la CSDM à ériger des classes préfabriquées dans lesquelles leurs enfants pourront trou-

ver place, ont cependant exprimer leur dégoût face au triste spectacle offert par le conseil des commissaires. «J'ai honte de nos représentants», a clamé en pleine séance Ramesh Singal, président du Conseil d'établissement de l'école Ste-Catherine-de-Sienne. «Régalez vos problèmes la semaine prochaine, et réglez vos problèmes maintenant.»

À titre de présidente, Diane De Courcy ne reconnaît aucunement à Robert Cadotte le droit d'agir comme seul représentant de la CSDM pour la question du partage des bâtiments. Quant à la constitution du nouveau comité exécutif, elle est nulle et non avenue, estime-t-elle, s'appuyant à cet égard sur un avis juridique demandé en mars dernier, et qui stipule que le comité actuel ne peut être délogé avant l'échéance fixée l'an dernier.

C'est donc dire que la plus importante commission scolaire du Québec se retrouve ce matin avec deux comités exécutifs, à une période particulièrement trouble, et à quelques semaines d'une possible grève dans le secteur de l'éducation. Mme De Courcy rencontrera dès ce matin le directeur général de la CSDM, afin de s'assurer qu'il partage la même opinion qu'elle sur l'illegalité de la décision votée hier, et elle contactera Québec aujourd'hui même, afin de clarifier la situation.

«Je vais essayer d'éviter les avocasseries, la CSDM est trop pauvre pour ça», a-t-elle précisé. Si ses adversaires au conseil décidaient de contester par voie judiciaire la position des élus du MEMO, elle ignore encore ce que ferait le comité exécutif, qu'elle considère toujours en selle.

«La démocratie de la demande»



«NOUS SOMMES au début d'une révolution majeure, au début d'un nouveau monde», annonce le président du conseil et chef de la direction de Télé-système et de Téléglobe, Charles Sirois, dans l'entrevue qu'il a accordée à la revue *Forces* et qu'elle reproduit dans sa dernière édition intitulée «La nouvelle révolution mondiale des télécommunications». Un monde, croit-il, qui a vu «la dictature de l'offre» céder la place à «la démocratie de la demande». Au centre de cette révolution se trouve évidemment Internet qui, selon le philosophe Jacques Dufresne, se compare «aux voies romaines qui ont permis aux idées nouvelles et à la civilisation de se répandre en Europe». D'une envergure inédite que décrit le professeur Yves Rabeau, une pareille révolution profite à plusieurs entreprises d'ici, mais force un travail permanent d'adaptation que décrit le président et chef de la direction de Bell Canada Entreprises (BCE), Jean Monty, que l'on voit ici aux côtés de Charles Sirois (à gauche sur la photo) au lancement hier du dernier numéro de la revue.

MARTIN C. CHAMBERLAND LE DEVOIR

TIMOR L'ONU ne se laissera pas intimider

SUITE DE LA PAGE 1

lences et à prendre des mesures immédiates pour que cela ne se reproduise pas. Il exhorte les autorités indonésiennes à prendre des mesures fermes pour contrôler les groupes armés et rappelle qu'elles ont la responsabilité de protéger tous le personnel de l'UNAMET, international et local», a dit M. Eckhard.

Ces violences «ne vont pas dissuader l'ONU de mener à bien le processus électoral afin que la volonté du peuple du Timor oriental puisse s'exprimer», a-t-il ajouté.

La quasi-totalité des 400 000 électeurs est-timorais ont voté lundi pour choisir entre l'autonomie au sein de l'Indonésie et l'indépendance du territoire annexé en 1976 par Jakarta.

Le Conseil de sécurité de l'ONU a «condamné dans les termes les plus forts» hier les violences commises au Timor oriental par les milices anti-indépendantistes.

Il a demandé à Jakarta de «prendre des mesures pour arrêter et juger les auteurs des violences», a dit aux journalistes l'ambassadeur des Pays-Bas, Arnold Peter van Walsum, qui exerce en septembre la présidence du conseil.

Le Conseil de sécurité s'est réuni d'urgence à la suite des nouvelles violences qui se sont déroulées hier près du siège des Nations unies à Dili, la capitale de l'ancienne colonie portugaise.

Le conseil a demandé au gouvernement indonésien,

responsable de la sécurité, de «prendre des mesures immédiates pour empêcher que de tels incidents se répètent à l'avenir», a dit M. van Walsum.

Il a souligné que le processus de consultation populaire devait s'accomplir «dans une atmosphère de paix et de sécurité, sans nouvelles violences».

Avant la réunion, qui a débuté à la mi-journée, le chargé d'affaires américain Peter Burleigh a déclaré aux journalistes que le Conseil de sécurité voulait «encourager» Jakarta à assurer la sécurité dans le territoire, conformément à l'accord du 5 mai entre l'Indonésie, le Portugal et les Nations unies.

Mais le représentant canadien Robert Fowler a affirmé de son côté que les Nations unies «devaient être en mesure d'agir» si la situation de sécurité se détériorait gravement.

Il n'a pas précisé quelle genre de mesures l'ONU pourrait prendre mais a relevé qu'il existait «toutes sortes de mesures contraignantes» à la disposition de l'organisation.

Envoi de Casques bleus exclu

Interrogé lors d'un point de presse, le porte-parole des Nations unies, Fred Eckhard, a exclu tout envoi de Casques bleus au Timor oriental pour y maintenir la sécurité.

Se référant à l'accord du 5 mai, il a souligné que «l'Indonésie est pleinement responsable de la sécurité».

«Nous n'avons aucune intention pour le moment de chan-

ger cela. Ce que nous essayons plutôt, c'est de faire pression sur les autorités indonésiennes pour qu'elles fassent de plus grands efforts pour assurer un environnement sûr.»

Les voisins asiatiques de l'Indonésie ont justement préconisé l'envoi au Timor oriental d'une force de maintien de la paix de l'ONU en invoquant le risque d'un bain de sang à la suite du référendum sur l'indépendance de ce territoire.

Selon la Nouvelle-Zélande, une intervention en dehors du cadre de l'ONU est également possible si la violence monte d'un cran dans le cas d'une victoire des partisans de la scission avec Jakarta. «Ce serait le pire des scénarios», a déclaré le ministre des Affaires étrangères néo-zélandais, Don McKinnon.

«Dans un avenir immédiat, il sera difficile d'éviter un bain de sang au Timor oriental», a déclaré la Thaïlandaise Prathumpon Watcharasathien, professeur de relations internationales à l'université Chulalongkorn de Bangkok.

«Il faudrait placer [le territoire] sous protection de l'ONU pendant au moins 10 ou 20 ans parce que les habitants de la région ne sont pas prêts à diriger leur propre État», a-t-elle ajouté.

A Singapour, le quotidien progouvernemental *Straits Times* exhorte l'armée indonésienne «à réprimer son instinct de représailles» en cas de victoire d'un vote en faveur de l'indépendance. «Le processus mis en route par le président [indonésien] Habibie est irréversible», assure ce journal.

a vécu des expériences nouvelles, a appris à courir, à toucher la nature, à caresser une fleur.»

Symbolique, le dénouement, alors que l'enfant mort bouge la main? Il répond laisser l'explication à chaque spectateur. «Une chose est certaine: mon film montre qu'à la fin, après avoir tant voulu se débarrasser de son fils, le père ira vers lui-même, vers sa lumière.»

«J'adore raconter le monde de l'enfance, affirme-t-il. Ma propre jeunesse fut très heureuse. Et l'univers des premiers âges est très beau, très simple, et porteur de vérités universelles.»

Bien évidemment, cette veine de films iraniens qui donne la vedette à des enfants apparaît à nos yeux quasi surexploitée. Avec *Le Ballon blanc*, Un sac de riz et tant d'autres, les réalisateurs de ce pays semblent avoir donné presque à l'excès dans le genre. Majidi précise qu'il existe d'autres veines que celle-là, dont témoignent les films de Makhmalbaf, de Kiarostami (vrai), mais que, oui, les films avec enfants, particulièrement populaires en Occident, ont fait école.

«Cela dit, il se tourne entre 60 et 70 films par année en Iran, où le cinéma national est très apprécié, et cinq ou six d'entre eux à peine mettent en scène des enfants. Sans doute voyez-vous davantage ces films parce qu'ils sont particulièrement exportés.»

Majidi Majidi n'entend pas se tourner de sitôt vers le monde adulte. Son prochain film, *La Pluie*, racontera une histoire d'amour... chez de jeunes adolescents.